



Retractation bail et opposition

Par **nana31**, le **08/04/2011** à **08:41**

Bonjour,rnrnJ'ai signé un bail mi février je me suis retracter fin fevrier pour un appart libre au 1er mai. L 'agence a accepté d'annulé le contrat de me rendre les cheques correspondant au loyer et a la caution mais pas le chèque correspondant aux frais d'agence j'ai tenté plusieurs négociations en vain j'ai donc fait opposition sur le cheque. Je souhaiterais savoir quel est le risque pour moi sur le plan juridique? merci.

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **09:16**

Sur le plan pénal, vous avez commis un délit, l'agence peut porter plainte contre vous.rnSur le plan civil, ils sont parfaitement en droit de conserver les frais. Vous devriez au contraire, être content qu'ils aient accepté l'annulation, car ils étaient en droit d'exiger un congé avec 3 mois de préavis.